

**Extrait du Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents
aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec**

SECTION DES AFFAIRES SOCIALES		
Tout type de contestation ou recours	Se référer à l'annexe I de la Loi sur la justice administrative (LJA)	Aucuns frais
SECTION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES		
Fiscalité municipale Valeur foncière (VF) selon la valeur inscrite au rôle de l'unité d'évaluation	VF inférieure ou égale à 500 000 \$	80,55 \$
	VF supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$	322,05 \$
	VF supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$	536,75 \$
	VF supérieure à 5 000 000 \$	1 073,50 \$
Fiscalité municipale Valeur locative (VL) selon la valeur au rôle du lieu d'affaires	VL inférieure ou égale à 50 000	42,95 \$
	VL supérieure à 50 000 \$	139,60 \$
Expropriation	Détermination des montants d'indemnités découlant de l' imposition d'une réserve pour fins publiques	80,55 \$
	Dépôt d'un exemplaire d'un avis d'expropriation	214,70 \$
Autres recours	Se référer à l'annexe II de la LJA	80,55 \$
	Demande de vérification d'un état des frais ou de contestation	26,85 \$
	Requête pour honoraire spécial	26,85 \$
SECTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT		
Tout type de contestation ou recours	Se référer à l'annexe III de la LJA	80,55 \$
SECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES		
Tout type de contestation ou recours	Se référer à l'annexe IV de la LJA	80,55 \$